

Canada pour une période d'un an après avoir obtenu le statut d'immigrant reçu, est censé avoir qualité d'électeur.

Je sais que le député de Skeena nous a proposé d'accorder un privilège semblable à tous les immigrants reçus au Canada, ce que les membres du comité pourront vouloir faire. Les privilèges spéciaux accordés jusqu'ici aux sujets britanniques s'expliquent sans doute du fait que nos institutions politiques au Canada s'inspirent fondamentalement des traditions du modèle des Parlements. De fait, le modèle des Parlements a été la source créatrice de la plupart des institutions parlementaires démocratiques dans le monde.

Les Canadiens ont une autre mère-patrie, la France, et beaucoup de Canadiens manifestent depuis quelques années le désir d'établir des relations fécondes avec ce pays. On a déjà signalé l'octroi de privilèges réciproques dans d'autres pays du Commonwealth, en ce qui concerne la citoyenneté du Commonwealth. Il me semble que ce sont des valeurs que nous devrions mettre en évidence à une époque où notre monde devient une sorte de jungle nationaliste, et où l'univers se transforme en une galerie des échos. J'espère que les membres de notre comité vont adopter une attitude positive plutôt que négative.

[Français]

M. Laflamme: Monsieur le président, je désire simplement signaler qu'à l'unanimité, au comité, nous avons établi le principe de la nécessité d'être Canadien pour pouvoir voter.

Quant à l'exercice des droits acquis par des citoyens qui bénéficiaient de certains droits en vertu de la réciprocité, il s'agit d'apporter quelques modifications pour l'avenir.

Quant à moi, j'aurais appuyé la décision prise à l'unanimité par les membres du comité. Cependant, le comité plénier est saisi de suggestions intéressantes dont celle de l'honorable député de Matane (M. De Bané), qui définit le principe sur lequel, je pense, tous les membres du comité sont tombés d'accord. Quant à la mise en vigueur de cette suggestion, l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Deachman) a suggéré tout à l'heure que ceux qui, jusqu'à ce jour, se sont prévalus de leur droit de vote, sans être citoyens canadiens, disposent d'une période de cinq ans—ce dont personne ne peut véritablement se plaindre si, comme le député de Cochrane (M. Stewart), on est d'avis que la citoyenneté canadienne doit signifier quelque chose—pour devenir citoyens canadiens, et ce sans préjudice aux droits qu'exerçaient ceux qui résidaient au Canada au cours des

[L'hon. M. Dinsdale.]

périodes électorales. Une période de cinq ans, à mon sens, pourra permettre à tous ceux qui ont bénéficié jusqu'à ce jour des avantages de la vie canadienne de s'acquitter des formalités nécessaires pour acquérir le titre de citoyen canadien. Cette période de cinq ans serait suffisante. A mon avis, ce serait juste et équitable pour tous.

Pour ma part, si la motion de l'honorable député de Matane était mise aux voix avant celle de l'honorable député de Vancouver-Quadra, laquelle est beaucoup plus logique, je voterais contre la première, mais en faveur de la seconde, de façon à établir une procédure ordonnée et logique, assurant à tous les citoyens les droits qu'ils exerçaient dans le passé, si l'on tenait des élections générales un an après la mise en vigueur de cette loi ou encore si certains citoyens n'avaient pas eu l'occasion d'obtenir leur certificat de citoyenneté canadienne.

• (5.10 p.m.)

[Traduction]

M. MacRae: Monsieur le président, on a dit d'un homme public dont j'ai lu la biographie qu'on avait dû le traîner de force, malgré sa résistance et ses cris, dans le XX^e siècle. On pourrait m'accuser de la même chose en ce qui concerne l'amendement que je voudrais présenter. Je crois vivement au Commonwealth britannique des nations. J'ai toujours éprouvé du respect pour les gens qui, de père en fils, demeurent depuis 20 ans dans la même province, comme le député de Matane, qui a proposé une motion tout à l'heure et le député qui vient de parler. Je ne puis croire que notre Commonwealth britannique soit en train de se désagréger; peut-être est-ce vrai, mais je ne puis me faire à cette idée. J'aimerais croire que ce majestueux concert des nations dont nous sommes membres puisse et doive se perpétuer. J'ai lu avec plaisir récemment dans les journaux que notre premier ministre était considéré comme un grand partisan du Commonwealth. Je trouve cela magnifique. Je ne le savais pas. Je pensais qu'il avait un certain penchant pour un nationalisme étroit. Je lui sais gré d'avoir adopté cette attitude.

Le député d'Hillsborough a signalé de façon éloquente la situation qui a régné au pays jusqu'à présent, en vertu de laquelle tout sujet britannique, autre qu'un citoyen canadien, ayant résidé ordinairement au Canada durant les douze mois qui précèdent immédiatement le jour du scrutin, a le droit de vote. Cela se fit en vertu d'une entente réciproque